

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	27
<i>Présents :</i>	24
<i>Représentés :</i>	3
<i>Absents :</i>	0
<i>Ayant pris part au vote :</i>	27

Séance publique du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 18 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Marie-Thérèse PUECH-RICARD, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Jean BRIDET, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Yannick GLANDUS, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER, Martial VIALARET.

Absents-excusés :

M. Jean GARGUILLO, représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Delphine CATHALA, représentée par M. Martial VIALARET
Mme Julie SOURRIBES représentée par M. Damien LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LOPEZ

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération n° DL202606b09

GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF AU TRANSPORT DE PERSONNES

En 2022, un groupement de commandes avait été mis en place afin d'offrir aux Collectivités membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez des prestations de transport collectif de personnes en dehors de la compétence « transports urbains » (compétence communautaire) et de la compétence « transport scolaire » depuis le domicile des enfants jusqu'aux établissements d'enseignement (compétences communautaire ou départementale selon la Commune d'origine des enfants).

Ce groupement de commandes avait permis de répondre aux besoins des Communes en matière de transport d'élèves dans un cadre pédagogique durant le temps scolaire, les transports liés aux activités sportives et culturelles organisées par les Communes... à l'exception des séjours et voyages organisés.

La société RUBAN BLEU avait été désignée en 2022 pour l'exécution de ce marché qui s'achève fin 2025.

Il est proposé aujourd'hui de renouveler le principe de groupement de commandes entre les 8 Communes de l'agglomération pour renouveler ce marché qui sera composé de deux lots :

- Lot n° 1 : Déplacements à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez
- Lot n° 2 : Déplacements à la journée hors du territoire de la Communauté d'Agglomération.

La Commune de Rodez se propose dans la fonction de coordinateur de ce groupement de commandes. Les frais de publication de l'avis d'appel public à la concurrence et de l'avis d'attribution seront répartis entre les 8 Communes membres.

Où l'exposé de M. Jean BRIDET, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** le renouvellement du principe de groupement de commandes entre les 8 Communes de l'agglomération ;
- **D'approuver** que la ville de Rodez soit le coordonnateur du groupement en qualité de pouvoir adjudicateur au sens du codes des marchés publics ;
- **D'autoriser** Madame le maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes,
- **De désigner** deux membres de la Commission d'Appel d'Offres communale pour siéger à la CAO du groupement de commandes :
 - o 1 membre titulaire : Monsieur Jean BRIDET
 - o 1 membre suppléant : Madame Sylvie LOPEZ
- **D'autoriser** Madame le maire à signer le marché avec le prestataire retenu.
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Danièle KAYA VAUR



Le secrétaire de séance
Sylvie LOPEZ



Délibération certifiée exécutoire par : **25 JUN 2026**

- Sa transmission en Préfecture le :

- Sa publication :

o Affichée le : **25 JUN 2026**

o Retirée le :